



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 25 octobre 2022 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2022 :

Eric MUNIER  
Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU  
David DURAND  
Philippe RONDOT  
Gilles BION  
Loïc DEMANZE  
Fadila MAMOUNI  
Marie-Emmanuelle PUTZ  
Annelise CAMUSET  
Isabelle BILLET  
Elisabeth DUJOLS  
Audrey PERRY  
Blandine PILI  
Sonia JOSEPH  
Annick GIRARDIN.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **30 NOV. 2022**

P/ Le Ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation,

~~LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES~~

  
**Vincent GOUDET**